

Evacuation des déchets non recyclables et non incinérables produits par les services municipaux - Lancement de la procédure d'appel d'offres

M. LE MAIRE, Rapporteur : Les services municipaux peuvent être amenés à générer, dans le cadre de leurs activités, des déchets qu'il convient de traiter dans des conditions compatibles avec la protection de l'environnement. Certains de ces déchets sont recyclés ou incinérés à l'usine de traitement des ordures ménagères où ils produisent de la chaleur, mais d'autres ne peuvent être que traités en centre d'enfouissement technique de classe 2.

Le Service Déchets a été chargé de la mise en oeuvre et du suivi d'un marché «multi-services» qui définira les conditions techniques et financières d'élimination de ces résidus non valorisables des services municipaux pour l'année 1997, à savoir :

- location de multibennes ; enlèvement et transport de ces multibennes (marché à bons de commande) ; traitement en centre d'enfouissement technique de classe 2 de ces déchets ou de ceux qui seront transportés directement par les services municipaux sur le site de stockage.

Les dépenses correspondantes seront prises en charge par les services concernés.

Sur la base des quantités traitées les années précédentes, le montant du marché sera vraisemblablement compris entre 600 000 et 800 000 F TTC.

Après avis favorable de la Commission Environnement du 16 octobre 1996, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir après appel d'offres, ainsi que les éventuels avenants qui pourraient s'avérer nécessaires, dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget 1997.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Visa préfectoral du 14 novembre 1996.